

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 11

Artikel: Pour nos recrues venant de l'étranger
Autor: Krafft, Agénor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour nos recrues venant de l'étranger.

Dans le bel article paru dans la *Revue militaire suisse* d'avril 1923, sous le titre : *Emigration et défense nationale*, le major de Vallière a attiré l'attention sur la gravité que constituait, pour notre armée, l'exode de compatriotes auquel nous assistons ces dernières années. Qu'il nous soit permis de donner ici un aperçu d'une entreprise destinée précisément à atténuer le danger de cette émigration, soit à conserver à notre armée et à lui attirer autant d'hommes que possible. On conviendra peut-être qu'elle peut avoir pour résultat d'augmenter le nombre de soldats qui, en cas de mobilisation, rentreraient au pays. Les chiffres cités par M. de Vallière perdraient ainsi un peu de leur angoissante gravité.

C'est conformément à une suggestion de M. le Ministre Barbey, à Bruxelles, que notre prédécesseur au *Secrétariat des Suisses à l'étranger N. S. H.*, M. Robert de Traz, décida de vouer une attention toute spéciale à celles de nos recrues qui viennent de l'étranger et qui n'ont au pays ni famille, ni amis. Qu'on songe un instant aux impressions d'un Suisse de l'étranger, n'étant jamais venu au pays et débarquant un beau matin à Morges pour se voir transformer en fusilier par l'abandon successif des bouts d'étoffe qui le rattachent au monde soi-disant civilisé ! N'est-il pas inévitable que ce premier contact manque de charme ? Et pour peu que les camarades manquent d'une certaine charité, que les supérieurs se révèlent peu compréhensifs, voilà un compatriote, — qui a consenti à un véritable sacrifice (on ne lui rembourse ses frais de voyage que depuis la frontière), — qui sera amené à ne voir son pays que de la plateforme d'une cour de caserne. Qu'on s'étonne si, ensuite, le désir de revenir en Suisse ne se fasse pas sentir chez lui ! Sait-on que bon nombre de Suisses d'Allemagne viennent à leur école de recrues sans savoir le suisse-allemand ? Les conséquences en sont parfois malheureuses. Quoi qu'il en soit, on estima, au Secrétariat, qu'une façon de rattacher les Suisses à l'étranger à leur pays était de s'occuper de leurs recrues. Mais comment ? « Là, comme ailleurs, écrit R. de Traz, nous n'avons pas fait de la théorie, ni prêché le patrio-

tisme ». Il s'agissait, en effet, de gagner la confiance de ces jeunes gens de façon à ce que le Secrétariat fût pour eux un foyer, à qui ils puissent s'adresser en toute simplicité.

Mais, pour pouvoir s'en occuper, il fallait qu'on nous les signalât. Le Département politique consentit avec infiniment d'obligeance à prier nos légations et consulats d'informer le Secrétariat des recrues de l'étranger dont ils auraient connaissance et le Département militaire s'adressa aux commandants d'école. Une fois repérées, nous nous adressons à elles et nous informons de leurs conditions personnelles, si possible par des visites de personnes dévouées. L'envoi de cigarettes, de chocolat constitue une bonne entrée en matière. Si elles n'ont personne, nous nous adressons au groupe N. S. H. de la localité avec prière de s'intéresser à ce compatriote. Dans certains endroits, les sociétés d'officiers ont constitué, sur notre demande, un comité spécial. Nous avons trouvé des familles qui ont reçu ces soldats. *In Memoriam*, à Lausanne, a bien voulu se charger de leur lessive. Et à la VI^e journée des Suisses à l'étranger, cette année à Bâle, un groupe de ces recrues participaient au banquet. Selon les cas, des journaux et livres suivent le chocolat. Et nous nous mettons à leur disposition pour toute démarche, heureux quand nous pouvons leur trouver une place au pays ou les convaincre de l'utilité de grouper la colonie dont ils font partie.

Nous ne manquons pas non plus d'écrire à leurs chefs, non pour leur demander des faveurs mais parce qu'il nous apparaît de l'intérêt du pays que les officiers et sous-officiers soient au courant de la situation spéciale de ces recrues et se rendent compte de la responsabilité plus considérable qu'ils assument à cet égard. Nous ne sommes pas en effet sur les places d'exercice et notre rôle se limite à renseigner, à entourer, à encourager.

Cette action se justifie-t-elle en pratique. Autrement dit, arrivons-nous au résultat que nous nous proposons, ou n'est-ce que théorie ?

Il va bien sans dire que les effets de cette entreprise ne s'enregistrent pas comme une différence de poids à la fin d'une cure. Nous sommes ici dans le domaine des impondérables. Qu'on nous permette cependant quelques extraits de lettres,

que nous transcrivons sans autre : D'un consul, après le retour de ses administrés : « Vous rendez vraiment suisse le cœur de ces jeunes gens..... Les recrues revenues de Suisse sont enthousiasmées ». D'une recrue de Tchéco-Slovaquie : « Je suis fier d'être citoyen suisse. » D'autres : « Par votre entremise, j'aime de plus en plus ma patrie ». — « On dirait que c'est le père même qui nous parle, vos paroles m'ont touché et le sentiment d'être étranger dans ma patrie a complètement disparu ». — D'un compatriote de Leipzig à qui nous nous étions intéressés avant sa venue en Suisse : « Dès maintenant, j'entrerai en service le *cœur léger* ». — « Je ne puis que louer hautement l'institution de cette œuvre pleine de réconfort, croyez que votre lettre m'a rendu le courage, qui semblait m'abandonner un moment et soyez sûr que je ferai de mon mieux afin que mes chefs puissent dire que notre Patrie est bien représentée à l'étranger. » — « Mon service militaire ne me pèse plus comme aux premiers jours » « Vos lettres me font un bien immense ». — « Me voici arrivé à la fin de mon école de recrues, et je ne puis laisser passer ce dernier jour sans venir vous témoigner toute ma reconnaissance », etc.

Nous pourrions allonger, mais nous croyons avoir suffisamment montré l'écho que nous avons suscité. Certes, nous avons aussi des déceptions, des déconvenues. Il y a des Suisses d'Allemagne qui sont trop heureux de saisir l'occasion de leur école de recrues pour franchir la frontière et refusent de regagner leur ancienne résidence. Mais, peut-on vraiment le leur reprocher ? On nous prend parfois aussi pour une œuvre de bienfaisance.

Quoi qu'il en soit, nous croyons cette action utile, nécessaire.

Nous croyons aussi qu'elle ne pourra déployer tous ses effets que si les officiers veulent bien nous signaler celles des recrues de l'étranger que nous ignorerions et collaborent avec le Secrétariat pour profiter de cette occasion unique de « rat-traper » des compatriotes. Ne pourrait-on pas tirer occasion de leur séjour en Suisse pour leur trouver une place au pays, quitte à nous passer d'un étranger. AGÉNOR KRAFFT.

Genève, octobre 1923.

